



Le 15 Février 2020

REF. : AB/CD/113/2020

Le Maire de la Commune de WAHAGNIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-2

Considérant qu'un vitrail dans la nef centrale de l'église est endommagé suite à la tempête CIARA qui a balayé la commune Dimanche 09 Février 2020 et dans la nuit du Dimanche 09 au Lundi 10 Février 2020,

Considérant qu'il incombe au Maire de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité dans les bâtiments publics.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'église Saint-Barthélemy sise 29, Place Jean-Baptiste Lebas est fermée au public pour tous les offices religieux, à compter du Samedi 15 Février 2020 et jusqu'à mise en sécurité du vitrail.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THUMERIES,
- Au Père Dominique, Prêtre de la Paroisse des Saint-Apôtres-en-Pévèle.



Le Maire,

  
Alain BOS